



entreprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

GARANTIES & ASSURANCES

Garantie des financements de projet

Objectifs :

Couvrir le financement de projets à l'extérieur, notamment dans les pays émergents.

Bénéficiaires :

Les États, les collectivités territoriales décentralisées, les entreprises de service public et les entreprises privées participant au financement du projet recourent à cette garantie.

Actions éligibles :

Financements de projets exports

Modalités:

Zones couvertes : Tous Pays.

Fonctionnement :

- Coface est associée très en amont de chaque projet : des premières ébauches de négociation à la signature des contrats, l'ensemble des éléments permettant l'appréciation du projet et des risques qu'il comporte est étudié.
- La gestion des opérations est assurée par une équipe dédiée constituée de spécialistes, ayant les compétences spécifiques requises pour évaluer ces opérations sous tous les angles nécessaires et travaillant en étroites relations avec les autres services concernés.
- La couverture délivrée varie selon la nature du projet et des risques encourus : Coface garantit traditionnellement les risques politique et politique élargi et le risque commercial de manière modulée le cas échéant.
- La quotité garantie est en général fixée à 95 %.

Coût :

- Les primes applicables sont fonction de la durée moyenne de crédit et des modalités de couverture.
- La durée maximum de remboursement du crédit peut atteindre 14 ans sauf sur les pays de l'OCDE à haut revenu lorsque le montant des crédits garantis représente plus de 35 % du montant total de la dette du projet, auquel cas la durée maximum de remboursement ne pourra excéder 10 ans et la durée de vie moyenne pondérée du crédit ne pourra excéder 5,25% ans.

Contact :

Françoise LAMARQUE

Tél : 06 20 66 84 80

www.coface.fr